

## La Belgique pense à construire une île pour se protéger de la montée des eaux

Un site artificiel pourrait compléter les diverses mesures de défense des côtes de Flandre, mais le projet ne fait pas l'unanimité

BRUXELLES - *correspondant*

**L**a Belgique se prépare à une montée du niveau de la mer qui pourrait atteindre 30 centimètres à l'horizon 2050 et 80 centimètres à la fin du siècle. Après avoir renforcé ses digues et consolidé ses plages, le pays envisage de construire une île artificielle en face de la ville de Knokke-Heist, à 5 kilomètres du port de Zeebruges.

« On veut étudier l'effet d'une telle installation pilote sur les défenses côtières, afin de décider par la suite à quoi devront ressembler les défenses maritimes jusqu'à 2100 », explique Nathalie Balcaen, de l'Agence des services maritimes et côtiers. Mais pourquoi une île ? « L'idée, c'est que les grosses vagues s'écraseront contre elle et perdront leur énergie pour arriver sur la plage avec moins d'intensité », poursuit-elle, assurant qu'en cas de succès, un véritable chapelet d'îles pourrait être construit.

Mais le secrétaire d'Etat à la mer du Nord, Philippe De Backer, se montre plus prudent et répète à l'envi que rien n'est encore fait. Il souligne que les autorités flamandes, qui portent le projet et ont déjà débloqué 8 millions d'euros à cet effet, doivent encore en définir les caractéristiques principales. Et que son gouverne-

ment, qui a effectivement déjà réservé une zone sur le papier pour cette réalisation dans son plan marin 2020-2026 actuellement en consultation, conditionnera la réalisation du projet à des critères d'utilité et de respect des normes environnementales.

A priori, l'île pilote mesurera 1 kilomètre de long sur 300 mètres de large et sera placée à 1 kilomètre de la réserve naturelle du Zwin. Elle pourrait accueillir de l'aquaculture mais aucune maison ni éolienne ne sera construite sur le terrain. « Elle vise à défendre la côte, donc il faut éviter que d'autres activités interfèrent avec cet élément de protection », explique Philippe De Backer.

Selon lui, aucun chantier ne démarrera avant 2020. « On attend le dossier de la Flandre. Si celui-ci montre qu'il n'existe pas d'autre possibilité pour protéger la côte et la nature, alors ça pourra se faire. A contrario, si l'île ne produit pas les résultats escomptés ou si elle entraîne des effets délétères, il faudra la déconstruire et rendre à la mer ses conditions originales », indique M. De Backer.

### « Plus de windsurf »

Ces garanties ne convainquent toutefois pas le bourgmestre de Knokke-Heist, qui figure parmi les principaux détracteurs du

projet. Léopold Lippens craint que cette installation réduise l'attractivité de sa commune fréquentée par une clientèle bourgeoise. « Cet aménagement aurait pour conséquence de nous faire vivre au bord d'un canal sur lequel il n'y aurait plus de vagues, plus de windsurf, plus de charme, s'insurge-t-il. Ils disent toujours que c'est pour protéger la côte belge mais c'est une plaisanterie. »

La montée inéluctable du niveau des mers est un phénomène que les scientifiques décrivent régulièrement désormais. Elle est générée d'une part par l'expansion thermique des océans – quand l'eau chauffe, elle prend plus de place et sa surface s'élève mécaniquement –, et d'autre part par la fonte des glaciers, surtout des calottes groenlandaise et antarctique. François Massonnet, climatologue à l'Université catholique de Louvain, confirme que la mer du Nord n'échappera

pas à cette tendance.

Interrogé sur le projet d'île-pilote au large des côtes belges, il répond : « C'est pour moi une belle illustration de géo-ingénierie et de la créativité de l'homme, mais ça ne fait que masquer un problème plus profond. » Il recommande d'« agir à la source » : « Nous devons réaliser que la hausse du niveau des mers est une conséquence directe des changements climatiques dont l'homme est en grande partie à l'origine, et qu'il faudrait nous montrer plus responsables en limitant nos émissions de gaz à effet de serre. »

Or, la Belgique reste à la traîne dans sa lutte contre le changement climatique. D'après un classement du réseau d'ONG Climate Action Network Europe dévoilé mi-juin, elle se place au quinzième rang lorsqu'on examine les actions mises en œuvre par les Etats membres de l'Union européenne pour répondre aux objectifs de l'accord de Paris. – (Intérim.) ■